



Note d'information

A l'ensemble du personnel communal,

Dans sa séance du 28 janvier 2022 le conseil communal a voté à l'unanimité la résolution « Fairtrade Gemeng ». Avec cette décision, notre commune est en train de briguer la certification Fairtrade Gemeng.

Une Fairtrade Gemeng est une commune qui soutient le commerce équitable et les producteurs et travailleurs d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie.

Le commerce équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement aux pays du sud. Il est un puissant levier de changement social et permet de façonner une société future juste et durable.

Une **commune Fairtrade contribue ainsi, à son échelle, à un monde socialement et économiquement plus juste**, en permettant aux producteurs défavorisés de ces régions à mener une vie décente grâce aux avantages du commerce équitable. Choisir le commerce équitable, c'est une décision responsable que chacun de nous peut prendre à tout moment.

Les **standards Fairtrade** sont définis par Fairtrade International en collaboration avec les producteurs, sur base des trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'écologie.

- Critères économiques :

- le prix minimum garanti couvre les coûts d'une production durable et permet donc aux familles de mener une vie en dignité
- prime Fairtrade à investir dans des projets sociaux bénéficiant à toute la communauté
- relation commerciales durables entre les coopératives de producteurs respectivement les plantations et les importateurs
- préfinancement permettant de planifier à long terme

- Critères sociaux :
 - o conditions de travail conformes aux normes de l'organisation internationale du travail (OIT)
 - o projets communautaires
 - o liberté syndicale et droit de réunion
 - o interdiction de toute forme de discrimination
 - o interdiction du travail illégal et de l'exploitation des enfants

- Critères écologiques :
 - o liste de substances chimiques interdites
 - o cultures respectant l'environnement
 - o prime supplémentaire pour promouvoir l'agriculture biologique
 - o interdiction de toute forme d'organisme génétiquement modifié (OGM)

L'ensemble des exigences peut être consulté ici : https://files.fairtrade.net/standards/SPO_FR.pdf

Nous vous invitons à découvrir le système Fairtrade avec une courte vidéo (de 3'50") : <https://tinyurl.com/26p5c3zm>

Le programme « Fairtrade Gemeng » contient 5 critères :

1. Groupe d'action local Fairtrade

Un groupe d'action local Fairtrade a été formé en vue de piloter et de coordonner les activités à mener pour l'obtention-, et le maintien, du certificat Fairtrade Gemeng. Il veille à développer le programme au sein de la commune et à rallier de nouveaux acteurs communaux au projet.

➔ Si vous êtes intéressé à participer au groupe d'action, faites un mail à fairtrade@villeesch.lu

2. Politique Fairtrade

Le conseil communal a adopté la résolution « Fairtrade Gemeng », lors sa séance du 28 janvier 2022, détaillant les 5 critères de certification à respecter. Il s'engage à offrir/consommer des produits labellisés Fairtrade – dont le café labellisé Fairtrade en exclusivité – lors de toute réunion administrative, lors des réceptions, fêtes et événements publics organisés par ses soins, ainsi qu'au niveau des structures communales et veille à ce que l'ensemble du personnel soit informé sur le programme Fairtrade Gemeng.

Dans le cadre du programme Fairtrade Gemeng, notre commune s'engage ainsi à ce que la commune, les écoles, les maisons relais et les structures communales ((co-) financées, (co-) gérées par l'administration ou sous bail locatif communal) aient systématiquement recours aux produits équitables, de préférence en combinaison avec un label BIO, lorsqu'ils achètent des **ingrédients en provenance d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et Caraïbes pour lesquels il n'existe pas d'alternative régionale.**

Exemples du label Fairtrade. Pour en savoir plus : <https://www.fairtrade.net/about/fairtrade-marks>



Produits obligatoirement certifiés du commerce équitable :

- le café
- le thé (vert, noir, blanc, thés glacés) (les infusions peuvent être achetées local p.ex. Téi vum Séi)
- le chocolat et/ou tout produit à base de cacao (p.ex. Sockis, pâte à tartiner, glace, biscuits,...),
- jus d'orange et exotiques,
- les bananes,
- tout textile en coton (vêtements de travail, t-shirt pour un événement, draps de bain,...)

Produits certifiés Fairtrade recommandés : sucre de canne, viennoiseries, roses, ballons de sport, boissons froides (limonades, colas), riz, quinoa, glaces (p.ex. BIOG, Molkerei Thiry, Ben&Jerry's), boissons alcoolisées (rhum, gin) ...

Le réflexe à adopter : en toute logique, une commune Fairtrade veille à mener des achats cohérents avec son statut et à toujours choisir les produits de la filière équitable lorsqu'il est fait recours à des produits ou produits à base d'ingrédients en provenance des régions citées, donc p.ex. dans le cas d'une glace à la banane ou la vanille, choisir la filière Fairtrade.

Le sachet St. Nicolas pour les enfants scolarisés à Esch-sur-Alzette va être offert exclusivement avec du chocolat Fairtrade.

3. Actions de sensibilisations & visibilité dans les médias communaux

La population est sensibilisée au commerce équitable à travers des actions mises en œuvre au sein de la commune et encouragée à participer aux objectifs du programme Fairtrade Gemeng. Ces actions et informations sont relayées par les médias et supports de communication communaux. Tous les ans, au minimum une action de sensibilisation est orientée vers le grand public.

- ➔ Si vous êtes intéressé pour organiser ou participer à une action de sensibilisation, n'hésitez pas à prendre contact avec nous via fairtrade@villeesch.lu Toutes les idées sont les bienvenues.
- ➔ Vous faites partie d'une association ou connaissez une entreprise qui veut organiser ou participer à une action de sensibilisation autour du commerce équitable ? Contactez-nous via fairtrade@villeesch.lu

Une rubrique « Fairtrade Gemeng » va être créée sur le site internet de la Ville pour une meilleure visibilité du projet, la communication des engagements de la Ville, l'annonce des actions de sensibilisation autour du commerce équitable et la sensibilisation.

4. Education au développement & participation active des acteurs de la commune

En leur qualité de consommateurs, les Maisons Relais et établissements communaux, ainsi qu'idéalement les écoles, associations et entreprises locales choisissent les produits du commerce équitable. Tous ces acteurs de la commune sont informés du programme Fairtrade Gemeng et invités à participer. Des actions destinées à l'éducation au développement sont mises en œuvre dans le cadre des écoles. Si des lycées certifiés Fairtrade Schools se trouvent sur le terrain de la commune, des synergies et collaborations sont mises en route.

- ➔ Fairtrade Lëtzebuerg offre des ateliers gratuits pour les écoles et maisons relais. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact directement avec eux par mail à la responsable Éducation et Générations Futures de l'ONG : silvia.monteiro@fairtrade.lu

- Votre association, école ou une entreprise que vous connaissez s'engage pour le commerce équitable (consommation/offre de produits labélisés du commerce équitable, action de sensibilisation)? Communiquez-le à fairtrade@villeesch.lu

5. Offre de produits Fairtrade dans la commune

Les restaurants, cafés, buvettes, hôtels, épiceries, boulangeries, pâtisserie, commerces de vêtements et textiles, fleuristes et tout commerce comptant dans son assortiment des produits disponibles via le réseau du commerce équitable, sont sensibilisés au programme Fairtrade Gemeng et motivés à proposer des produits Fairtrade dans leur assortiment. Chaque année, au moins 1 établissement Horeca et 1 commerce sont activement mobilisés en vue de se joindre au programme Fairtrade Gemeng.

- Vous connaissez un commerce qui s'engage pour le commerce équitable (consommation/offre de produit labélisé du commerce équitable, action de sensibilisation)? Communiquez-le à fairtrade@villeesch.lu
- Vous pensez que le commerce équitable pourrait intéresser un commerce, invitez-le à nous contacter via fairtrade@villeesch.lu et nous pourrions discuter du projet ensemble.

Informations supplémentaires :

Découvrez l'offre Fairtrade au Luxembourg sous le lien suivant : <https://productfinder.fairtrade.lu>

A ce propos, il existe déjà **plus de de 330 produits « Fairtrade & Local »** proposés par 26 acteurs luxembourgeois qui sont autorisés à transformer et/ou vendre un produit sous leur propre marque avec le label Fairtrade.


Pour commander et personnaliser les textiles en coton certifiés Fairtrade, la Ville renvoi le personnel vers le site de l'ONG Fairtrade Lëtzebuerg : <https://fairtrade.lu/vetements-personnalisables.html>

Nous vous invitons également à consulter le guide « L'approvisionnement en textiles équitables » disponibles sous la rubrique ressources du site Fairtradegemeng.lu

Producteurs, travailleurs, transformateurs, distributeurs, décideurs, consommateurs ; nous avons tous le pouvoir d'agir.

Nous comptons sur votre engagement.

Merci.



Jean-Paul ESPEN
Secrétaire général



Martin KOX
1^{er} Echevin



Georges MISCHO
Bourgmestre

Restez informés en suivant le Service Ecologique de la Ville d'Esch sur Facebook « EkologEsch » :

<https://www.facebook.com/EkologEsch>